

**Question 1**

Appendix D Statement of Work – section 4.1.3 lists many areas of infrastructure and engineering. It is highly unlikely one individual will have adequate experience in all these areas. Please clarify the nature of the expertise you are seeking for this Senior Technical Expert.

**Answer 1**

Appendix D, Statement of Work, Section 4.1.3 refers to expertise related to ‘Infrastructure and engineering related to mine works and activities’. The list that follows is meant to provide examples of the types of mine works and activities that DIAND typically reviews; therefore, the listed areas are most relevant. It is not expected that a single expert will meet or exceed the mandatory criteria on each mine work and activity listed. Rather, the expectation is that the expert proposed would meet or exceed the mandatory criteria in ‘Infrastructure and engineering related to mine works and activities’ generally. This may be demonstrated, for example, by relevant experience in engineering related to one or more of the listed works and activities. The exact nature of the expertise required will depend on the details related to the specific call-up, which will likely vary. However, nature of the expertise should be considered in the context of the type of work described in Appendix D, Statement of Work, Section 4.1.

**Question 2**

Selection and Evaluation Criteria, page 15 of 45, R2 Technical Project Team – reference is made to Statement of Work in section 4.1 (2-15). We note that section 4.1 only includes (1-13). Please confirm.

**Answer 2**

Page 15 of 45, R2 Technical Project Team, should read ‘*One or more Technical Expert(s) in any of the areas of expertise listed in the Statement of Work, section 4.1 **(2-13)**, to be rated as follows.*’

**Question 3**

Selection and Evaluation Criteria, page 20 of 45, section 4.0 Financial Proposal – we note in the “Required Resource Categories – Financial Table” provided, you show under the Proposed Resource Category column only the Senior Project Team Leader and Senior Technical Expert. Do you also require Per Diem Rates for Extra/Alternative Project Resources (up to a maximum of 13 members either as Project Team Leaders or Technical Experts). Also please confirm we are to provide individual Per Diem Rates for each member of the project team (i.e. for the 2 Senior Project Team Leaders and the 11 Senior Technical Experts) and not a single blended Per Diem Rate to cover each Proposed Resource Category.

**Answer 3**

See amendment #1

**Question 4**

Please clarify what type of present or past involvement or activity a firm may have had on a project that would constitute a Conflict of Interest in providing services under this RFSO.

#### **Answer 4**

A conflict of interest is a set of circumstances that creates a risk that professional judgment or actions regarding a primary interest will be unduly influenced by a secondary interest.

The *conflict* in a conflict of interest situation exists whether or not a particular individual is actually influenced by the secondary interest. It exists if the circumstances are reasonably believed to create a risk that decisions may be unduly influenced by secondary interests.

For example, in relation to the RFSO in question, a conflict of interest situation could occur if a call-up is offered to a supplier and the supplier or their resources:

- has had a past or has a current working relationship with a water license applicant or a mine that is being assessed etc.
  
- has a financial or personal interest in the outcome of a review/assessment etc.

If such a situation should occur, the supplier is expected to notify the department immediately.

Conflicts of interest will be determined on a case by case basis as they may relate to individual call-ups. However, any situation that arises or could arise in fulfilling the requirements of a call-up where a Contractor may be, or appear to be, biased, would be cause for the Contractor to notify DIAND immediately so that it may be determined whether the specific case constitutes a conflict of interest. For example, in the case where DIAND requests that the Contractor review a particular project, if the Contractor had done an analysis or gathered data on that very same project in the past that could potentially be the subject of the Contractor's critical review for DIAND, this would likely constitute a conflict of interest.

#### **Question 5**

Item 18 of the RFSO states that the Department intends to award (7) Standing Offer Agreements as a result of the proposal call. What is the total expected value of the SOAs and will the total amount be spread equally across the seven (7) successful bidders or will the amounts be awarded on a percentage basis relative to the overall ranking?

#### **Answer 5**

The total expected value of the SOAs will be spread equally across the seven (7) successful bidders. The totals are as follows:

Total for years 1-3 (approximate) = \$4,830,000.00

Total for option year 1 (approximate) = \$1,610,000.00

Total for option year 2 (approximate) = \$1,610,000.00

Standing Offer Agreements will be used on an "as and when required" basis. The aggregate value of call-ups which may be made is conditional upon departmental needs.

Please see TP1 for further information. The Standing Offer Agreement amount is only an estimate and the Contractor shall be paid only for those services carried out to the satisfaction of the Departmental Representative.

Please refer to SC15 for further information regarding how call-ups will be issued.

Please note no resulting Standing Offer Agreement's will be valued at more than two (2) millions including options periods and applicable taxes.

---

DOC - 1000163412 – Questions et Réponses 1 à 5

### **Question 1**

La Section 4.1.3 de l'Appendice D de l'Énoncé des Travaux liste plusieurs domaines d'infrastructure et d'ingénierie. Il est très peu probable qu'une seule personne puisse avoir l'expérience requise dans tous ces domaines. Pouvez-vous clarifier la nature exacte de l'expérience requise pour le conseiller technique principal.

### **Réponse 1**

La Section 4.1.3 de l'Appendice D de l'Énoncé des Travaux réfère à l'expertise en « infrastructure et génie en lien avec les activités et les travaux miniers ». La liste du point 3 présente des exemples des types d'activités et de travaux miniers qui sont généralement évalués par MAINC, donc les domaines les plus pertinents pour l'expertise recherchée. Il n'est pas attendu qu'un seul expert rencontre ou dépasse chacun des critères obligatoires listés. Il est plutôt attendu que l'expert proposé rencontre ou dépasse de façon générale les critères listés sous « infrastructure et génie en lien avec les activités et les travaux miniers ». Par exemple, cela peut être démontré au travers d'expériences en ingénierie pertinentes pour un ou plusieurs des activités et travaux listés. La nature exacte de l'expertise recherchée dépendra des détails de la commande spécifique, ce qui variera probablement. Par contre, la nature de l'expertise devrait prendre en considération le type de travaux décrits à la section 4.1 de l'Appendice D de l'Énoncé des Travaux.

### **Question 2**

Dans les Critères de Sélection et d'Évaluation, à la page 15 de 45, section C2 - Équipe technique du projet, il y a une référence à l'Énoncé des Travaux section 4.1(2-15). Nous notons que la section 4.1 ne contient que 1-13. S'il-vous-plait éclaircir.

### **Réponse 2**

La référence trouvée à la page 15 section C2 - Équipe technique du projet devrait être : « *un ou plusieurs experts techniques dans l'un des domaines d'expertise énumérés dans l'énoncé des travaux, section 4.1 (2-13), évalués de façon suivante* »

### **Question 3**

Dans les Critères de Sélection et d'Évaluation, à la page 20 de 45, section 4.0 Proposition Financière, nous notons que dans le tableau « Catégorie de Ressources requises – Tableau Financier », la colonne de Catégorie de Ressource Proposée dénote seulement le chef d'équipe de projet principal et le conseiller technique principal. Demandez-vous aussi un tarif per diem pour les Ressources de Projet supplémentaires ou alternatives (pour un maximum de 13 personnes en tant que chef d'équipe de projet principal ou que conseiller technique principal)? Également, pouvez-vous confirmer que l'on donne un per diem individuel à chaque membre de l'équipe de projet (pour 2 chefs d'équipe et 11 conseillers technique) et non un seul per diem commun pour couvrir toutes les catégories de ressources?

### **Réponse 3**

Voir la modification 1

#### **Question 4**

Pouvez-vous clarifier quel type de participation actuelle ou passée ou activité une firme peut avoir fait pour un projet constituerait un conflit d'intérêts?

#### **Réponse 4**

Un conflit d'intérêts est un concours de circonstances qui amène la possibilité que le jugement professionnel ou les activités de l'intérêt principal soient influencés par un intérêt secondaire.

Le conflit d'une situation de conflit d'intérêts existe si la personne est influencée ou non par un intérêt secondaire. Il existe si les circonstances amènent un doute raisonnable qu'il y a un risque à ce que les décisions prises soient influencées par un intérêt secondaire.

Par exemple, pour le RFSO présent, une situation de conflit d'intérêts arrive si une commande d'offres est offerte à un entrepreneur et que l'entrepreneur ou ses ressources:

- A eu, ou a présentement, une relation professionnelle avec un applicant pour le permit d'eau ou un initiateur de projet minier qui est sujet à l'évaluation.
- A un intérêt financier ou personnel dans les résultats de l'évaluation, etc.

Si une telle situation se présentait, l'entrepreneur est tenu d'en aviser immédiatement le Département.

Les conflits d'intérêts sont déterminés cas par cas puisqu'ils peuvent être spécifiques à certaines commandes. Par contre, toute situation rencontrée pendant l'accomplissement des tâches de l'entrepreneur lors d'une commande, ou qui pourrait être rencontrée, qui engendre, ou pourrait engendrer, un biais requiert la dénonciation immédiate de la part de l'entrepreneur à MAINC afin de déterminer si cela constitue un conflit d'intérêt. Par exemple, dans le cas où MAINC demande à l'entrepreneur d'évaluer un projet en particulier, si l'entrepreneur a participé à l'analyse ou la collecte de données qui pourrait être le sujet de l'évaluation critique de l'entrepreneur, cela constituerait un conflit d'intérêt.

#### **Question 5**

L'item 18 du DOC déclare que le Département a l'intention de donner 7 conventions d'offre à commandes à la suite de cet appel d'offre. Quel est la valeur total estimée pour les offres à commandes et est-ce que ce montant sera reparti également aux sept (7) entrepreneurs choisis ou est-ce que la répartition se fera en proportion de la cote finale?

#### **Réponse 5**

La valeur totale estimée des conventions d'offre à commandes sera répartie également sur les sept (7) entrepreneurs choisis. Les totaux seront comme suit:

Total an 1 à 3 (approximative) = 4 830 000.00\$

Total pour l'option an 1 (approximative) = 1 610 000.00\$

Total pour l'option an 2 (approximative) = 1 610 000.00\$

Des conventions d'offres à commandes seront utilisées au besoin. La valeur cumulative des commandes subséquentes qui peuvent être passées dépend des besoins ministériels.

Voir le point MP1 pour plus d'information. Le montant de la convention d'offre à commandes n'est qu'une estimation; l'Entrepreneur ne sera payé que pour les services exécutés à la satisfaction du représentant ministériel.

Voir le point CS15 pour plus d'information sur la manière dont les commandes subséquentes seront passées.

Prendre note que la valeur d'aucune convention d'offre à commande résultante ne dépassera deux (2) millions incluant les périodes optionnelles et les taxes applicables.